

**République Française**  
**Département : SEINE-ET-MARNE**  
**Arrondissement : Meaux**  
**Commune d'AULNOY**

**PROCES-VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025**

Le lundi 03 novembre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Eric GOBARD, Maire.

Secrétaire de la séance : Julien OGIER

**Présents** : Eric GOBARD Maire, Patrick FRERE Maire adjoint Joël JACQUEMINET Maire adjoint, Caroline VASSEUR, Carole HERINK, Julien OGIER.

**Représentés** : Angélique FLOCHIN (pouvoir à Caroline VASSEUR), Gilles ADERIC (pouvoir à Joël JACQUEMINET), Marielle DE CHARNACE (pouvoir à Eric GOBARD).

**Absent et Excusé** : Nicolas CORTET.

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Julien OGIER est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025,
- Présentation financière suite à la rencontre avec Madame la Conseillère aux décideurs locaux et délibération modificative budgétaire concernant l'intégration des frais d'études,
- Point sur les travaux de réfection de la toiture de l'église et du bâtiment des pompes,
- Etude de devis de sécurisation de la Bauderie,
- Etude de devis de fourreaux pour la fibre Bauderie et Villers,
- Délibération de participation aux frais scolaires pour l'école élémentaire de Coulommiers,
- Délibération des subventions carte Scol'R 2025/2026,
- Participation aux classes de découverte,
- Délibération d'adhésion au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) des communes de Vert Saint Denis, Réau et Lieusaint,
- Présentation du rapport d'activité de la CACPB (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie).
- Fiche de Système de Management de la Qualité,
- Questions diverses.

**- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2025,**

-Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025.

**- PRESENTATION FINANCIERE SUITE A LA RENCONTRE AVEC MADAME LA CONSEILLERE AUX DECIDEURS LOCAUX ET DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE CONCERNANT L'INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDES DE 23-2025**

Madame la Conseillère aux décideurs locaux est venue présenter une analyse de la situation financière de la commune d'AULNOY (consultable en mairie d'Aulnoy) ; les ratios d'autofinancement sont satisfaisants : le budget est géré rigoureusement et ne présente aucune dette ni emprunt. Elle fait remarquer que, toutefois, les taux d'imposition des taxes directes locales sont inférieurs à la strate départementale : ces taux n'ont pas augmenté depuis 16 ans : taux taxe d'habitation 7.81 % (strate départementale 10.01 %) taux taxe foncière sur le bâti 26.97 % (strate départementale 34.55 %), taux taxe foncière non bâti 33.64 % (strate départementale

36,34 %). Elle suggère d'augmenter de 3 points ces taux.

D'autre part, elle mentionne que les frais d'études concernant la réfection du Pont Jehan de Brie de Villers suivis de travaux, doivent être intégrés aux biens concernés ; il convient de prendre une délibération modificative ;

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
203 (041) - 0	Frais d'études, recherche, développement	19 156,86	0
231 (041) - 0	Immobilisations corporelles en cours	0	19 156,86
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>19 156,86</b>	<b>19 156,86</b>
<b>TOTAL</b>		<b>19 156,86</b>	<b>19 156,86</b>

Approuvé à l'unanimité.

#### **- POINT SUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE ET DU BATIMENT DES POMPES.**

Le passage des camions, à l'entrée du cimetière, a laissé des ornières sur le sol pavé : une remise en état sera effectuée ; l'épi de la lucarne de l'église est partiellement tombé, suite à la dernière tempête : une intervention est prévue afin de le redresser et renforcer la fixation de l'épi sur le poinçon.

Une intervention sur la charpente est prévue les semaines 47, 48, 49, 50 et la reprise de la corniche en semaine 49, 50, 51. Le total des travaux réalisés au 31/10/2025 est de 217 697,35 euros TTC (montant prévisionnel complet : 673 180 euros y compris honoraires architecte et mission de coordination Sécurité Protection Santé). Un acompte de subvention est demandé.

#### **- SECURISATION DE LA BAUDERIE : CREATION D'UNE DOUBLE ECLUSE - DE 24-2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la vitesse excessive sur le Chemin de Montanglaust au Theil,

Etant donné la nécessité de sécuriser le hameau de la Bauderie,

Suite à l'étude des différents devis reçus,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le devis n° ED259374 des Etablissements WIAME 77260 SEPT SORTS

pour un montant de 11 400 euros TTC (onze mille quatre cents euros),

La dépense sera prévue au budget 2026, en section d'investissement.

**- ETUDE DE DEVIS DE FOURREAUX POUR LA FIBRE BAUDERIE ET VILLERS :**

**Traversée de raccordement fibre optique Villers et la Bauderie DE 25 – 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Etant donné la nécessité de création de traversée pour le raccordement au réseau fibre optique pour une partie du hameau de Villers et de la Bauderie,  
Suite à l'étude des différents devis reçus,  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
Accepte le devis n° 3731.25.10.01 du 23/10/02025, de la Société TEREO TP  
Villers : 2 250 € La Bauderie : 1 650 €uros,  
pour un montant de 4 680 euros (quatre mille six cent quatre vingt euros),  
La dépense est prévue au budget 2025, en section d'investissement.

**- DELIBERATION DE PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE COULOMMIERS 2024/2025 DE 26 – 2025**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération de la Commune de COULOMMIERS, du 29 septembre 2025 fixant les tarifs des frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2024/2025 délibère et accepte à l'unanimité les frais de scolarité pour 2024/2025 :  
4 maternels x 685 euros : 2 740 euros,  
13 élémentaires x 552 euros : 7 176 euros,  
soit un total de 9 916 € (neuf mille neuf cent seize euros),  
autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à régler la facture.

**- DELIBERATION DES SUBVENTIONS CARTE SCOL'R 2025/2026 DE 27-2025**

Etant donné la proposition du conseil municipal d'aider les familles qui en ont fait la demande, à l'achat de la carte scol'r 2025/2026, permettant aux enfants d'Aulnoy de prendre le bus scolaire,  
Vu le tarif de la carte scol'r s'élevant à 41.41 € par élève scolarisé au collège et 167.41 € au lycée,  
Vu les prévisions budgétaires 2025,  
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'attribuer une subvention :  
- de 21.41 euros par élève au collège,  
- de 147.41 euros par élève au lycée,  
afin qu'il ne reste que 20 euros à charge des familles par enfant.  
la répartition est votée selon le tableau :

NOM	SOMME VERSÉE	ETABLISSEMENT SCOLAIRE	SUBVENTION COMMUNALE
Nathanaël WATTEBLEED	167.41 €	Lycée Jules Ferry	147.41 €
Axel DESAULNOIX	167.41 €	Lycée Jules Ferry	147.41 €
Louna DESAULNOIX	41.41 €	Collège Lafayette	21.41 €
Maxime ROBCIS	41.41 €	Collège Lafayette	21.41 €
Benjamin ROBCIS	41.41 €	Collège Lafayette	21.41 €
Valentin ROBCIS	41.41 €	Collège Lafayette	21.41 €

total des subventions : 380.46 euros (trois cent quatre vingt euros quarante six centimes)

3/4

#### **- PARTICIPATION AUX CLASSES DE DECOUVERTE - DE 28-2025**

Monsieur le Maire précise que chaque année, des enfants de la commune, scolarisés en école primaire, partent en classes de découvertes diverses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre en charge la facture de ces séjours et de réclamer aux familles intéressées 1/3 de la dépense, autorise Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes et à encaisser la participation des familles.

#### **- DELIBERATION D'ADHESION AU SDESM (SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE) DES COMMUNES DE VERT SAINT DENIS, REAU ET LIEUSAINT, DE 29-2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Vu** la délibération n°2025-67 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Vert-Saint-Denis ;

**Vu** la délibération n°2025-68 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Réau ;

**Vu** la délibération n°2025-69 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Lieusaint ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint ;

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée

#### **- FICHE DE SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE**

Les faits marquants concernent :

- . la réalisation de contrôles de police à Villers avec infractions constatées ;
- . 4 nids de frelons asiatiques détectés ;
- . piqûres d'abeilles récurrentes au conteneurs à verres : Covaltri intervient afin de vider le conteneur ;
- . les pompiers ont effectué des entraînements de manœuvres inondations, à l'étang d'Aulnoy ;
- . dépôts sauvages récurrents sur la commune : il est à noter que les dépôts en déchetterie sont gratuits pour les particuliers ; en revanche, ces dépôts sont payants pour les communes.

#### **- QUESTIONS DIVERSES**

- . Un jeune a envoyé un courrier de Tanger au Maroc, afin de solliciter une aide en mairie afin d'obtenir deux dictionnaires ; pas de téléphone ni de mail indiqué ; le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.
- . Une canalisation de drainage de Planète Chanvre passe par le chemin rural de Nolongues à Aulnoy : le Conseil en prend connaissance et autorise les travaux hydrauliques liés.
- . Il est signalé à Madame Naficy que certains de ses arbres peuvent représenter un danger de chute sur la voie publique, tout autour du Château de Bonaventure ;
- . Il est demandé à Monsieur Franck Masson de couper l'arbre mort situé au lavoir du Bas Mesnil.
- . L'Association des Maires de Seine et Marne propose de désigner un référent déontologue : le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.
- . L'Agglomération du Pays de Coulommiers Pays de Brie lance l'élaboration d'un Plan d'Urbanisme Intercommunal

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21 h 54.